

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN

« Vova et le loup »

Article 1 – Organisation

Ludmila Arbenina, autrice du livre « *Vova et le loup* », organise un concours gratuit de dessin intitulé « Concours de dessin – Vova et le loup ».

Le concours est organisé dans le cadre de la promotion du livre *Vova et le loup*.

Contact : arbenina75@gmail.com

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 – Participants et catégories

Le concours est ouvert aux personnes résidant en **France ou en Suisse et âgées de 17 ans maximum à la date de leur participation.**

Deux catégories sont prévues :

- **Les Louveteaux : jusqu'à 10 ans inclus**
- **Les Grands Loups : de 11 à 17 ans inclus**

Les participants mineurs doivent participer avec l'autorisation d'au moins un de leurs représentants légaux, selon les modalités simplifiées prévues à l'article 8.

La participation est limitée à **une seule participation et cinq pages maximum.**

Article 3 – Durée du concours

Le concours est ouvert du **15 septembre 2026 au 8 mars 2027 inclus.**

Les dessins reçus après le 8 mars 2027 ne pourront donc pas être pris en compte.

Article 4 – Thème et réalisation du dessin

Le dessin doit être inspiré de l'univers du livre *Vova et le loup* : personnages, paysages, taïga, lac ou tout autre élément en lien avec l'histoire.

Le / Les dessins devront :

- être réalisé sur un support de **format A4 maximum (21 × 29,7 cm)** ;
- faire apparaître **au maximum trois personnages par dessin** ;
- être une création personnelle du participant ;
- ne pas porter atteinte aux droits d'un tiers.

Les dessins entièrement générés par une intelligence artificielle ne sont pas admis.

Article 5 – Envoi et informations à joindre

Le dessin doit être envoyé à :

Vova et le Loup 199 rue des Luges 74140 Loisin France

Afin que la participation puisse être identifiée et que le participant puisse être contacté en cas de sélection, les informations suivantes doivent être inscrites **au dos du dessin ou sur une feuille jointe** :

Pour tous les participants :

- nom et prénom ;
- âge ou date de naissance ;
- ville et pays de résidence.

Pour un participant mineur :

- nom et prénom d'un représentant légal ;
- adresse e-mail du représentant légal ;
- numéro de téléphone du représentant légal ;
- autorisation parentale prévue à l'article 8.

L'adresse postale complète nécessaire à l'expédition d'un éventuel lot pourra être demandée uniquement aux gagnants.

Les coordonnées communiquées doivent être exactes et permettre de contacter le participant ou son représentant légal.

Article 6 – Désignation des gagnants

Les dessins seront examinés par le jury du concours.

Le jury prendra notamment en considération :

- le respect du thème ;
- la créativité ;
- l'univers et l'émotion dégagés par le dessin ;
- le soin apporté à la réalisation.

L'âge du participant sera pris en considération afin que les œuvres soient appréciées de manière adaptée à leur catégorie.

Les décisions du jury sont définitives.

Le concours prévoit **huit distinctions** :

- un **Grand Prix Vova et le Loup** ;
- un **Prix Coup de cœur** ;
- trois prix dans la catégorie **Louveteaux** ;
- trois prix dans la catégorie **Grands Loups**.

Une même personne ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Article 7 – Lots

Les lots prévus sont les suivants :

Grand Prix « Vova et le Loup »

- une carte cadeau illicado d'une valeur de **100 €** ;
- un exemplaire dédié de *Vova et le loup* ;
- une reproduction encadrée du dessin gagnant ;
- la mise à l'honneur du dessin sur le site officiel *Vova et le loup*.

Prix Coup de cœur

- une carte cadeau illicado d'une valeur de **50 €** ;
- un exemplaire dédié de *Vova et le loup*.

Catégorie « Louveteaux » – jusqu'à 10 ans inclus

1er prix :

- coffret d'art 145 pièces ;
- carnet à croquis A4.

2e prix :

- tablette lumineuse 3 en 1 Professional Studio.

3e prix :

- jeu *Loup-Garou Junior – La Nuit des jeunes loups*.

Catégorie « Grands Loups » – de 11 à 17 ans inclus

1er prix :

- mallette de dessin 175 pièces ;
- carnet à croquis A4.

2e prix :

- tablette lumineuse A4 rechargeable avec support et pochette de transport.

3e prix :

- jeu *Moonlight – Le Territoire des Loups*.

Les lots ne sont ni échangeables ni convertibles en espèces.

En cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un produit, l'organisatrice pourra le remplacer par un lot de nature et de valeur équivalentes ou supérieures.

Article 8 – Participation des mineurs et autorisation parentale simplifiée

Pour éviter toute formalité inutile, **aucun formulaire spécifique d'autorisation parentale n'est imposé.**

Pour les participants mineurs, il suffit qu'un représentant légal inscrive au dos du dessin ou sur une feuille jointe la mention suivante :

Nom : Prénom : Date : J'autorise mon enfant à participer et le cas échéant à ce que son dessin soit publié : Oui / Non Signature du représentant légal : E-mail : Téléphone :

Cette autorisation pourra également être confirmée par e-mail si nécessaire.

L'organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'autorisation du représentant légal avant l'attribution définitive d'un prix ou la publication d'un dessin.

Article 9 – Dessins et droits d'auteur

Chaque participant reste **auteur et titulaire des droits sur son dessin**.

La participation au concours et l'envoi du dessin impliquent l'acceptation du présent règlement.

Dans le seul cadre du concours *Vova et le loup* et de sa promotion, le participant autorise gratuitement et à titre non exclusif l'organisatrice à :

- reproduire son dessin sous forme numérique ou imprimée ;
- présenter et publier son dessin sur le site **vovaetleloup.com** ;
- le présenter sur les comptes de réseaux sociaux associés au livre et au concours ;
- l'utiliser dans les communications consacrées au concours, à ses résultats et à la présentation du livre *Vova et le loup*.

Cette autorisation est accordée pour une durée de **2 ans à compter de la date de clôture du concours**, pour le monde entier, notamment en raison de l'accessibilité internationale d'Internet.

Le dessin pourra uniquement faire l'objet des adaptations techniques nécessaires à sa présentation, telles que le redimensionnement, le recadrage ou l'adaptation du format, sans modification de son contenu ou de son esprit.

Cette autorisation **n'emporte aucune cession exclusive des droits d'auteur** et n'autorise pas la commercialisation du dessin en tant que produit ou son utilisation pour créer des produits dérivés. Toute utilisation de cette nature nécessiterait un accord distinct avec l'auteur ou son représentant légal.

Pour un participant mineur, l'autorisation prévue au présent article est donnée par son représentant légal conformément à l'article 8.

Article 10 – Résultats et remise des lots

Les gagnants seront contactés à l'aide des coordonnées communiquées lors de leur participation.

Pour les mineurs, toute communication relative au prix sera adressée au représentant légal indiqué lors de la participation.

Les coordonnées postales nécessaires à l'expédition du lot pourront alors être demandées.

Si un gagnant ou son représentant légal ne peut être contacté malgré des démarches raisonnables, l'organisatrice pourra attribuer le prix à un autre participant sélectionné par le jury.

Les frais normaux d'expédition des lots en France et en Suisse sont pris en charge par l'organisatrice.

Article 11 – Données personnelles

Les informations communiquées dans le cadre du concours sont utilisées uniquement pour :

- enregistrer et gérer les participations ;
- vérifier les catégories d'âge ;
- contacter les gagnants ou leurs représentants légaux ;
- organiser la remise ou l'envoi des lots ;
- gérer, le cas échéant, la publication des dessins conformément au présent règlement.

Elles ne seront pas utilisées pour envoyer de la publicité ou des communications commerciales sans accord distinct.

Le responsable du traitement est :

Ludmila Arbenina

Contact : arbenina75@gmail.com

Les participants ou leurs représentants légaux peuvent demander l'accès, la rectification ou, lorsque les conditions légales sont réunies, l'effacement de leurs données en écrivant à cette adresse.

Les données des participants non lauréats seront supprimées lorsqu'elles ne seront plus nécessaires à l'organisation du concours. Les données devant être conservées pour permettre la preuve de l'attribution des prix ou répondre à une obligation légale pourront être conservées pendant la durée nécessaire à cette finalité.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Pour les participants mineurs, cette acceptation est confirmée par leur représentant légal selon les modalités simples prévues à l'article 8.

Le présent règlement est accessible gratuitement sur le site **vovaetleloup.com** pendant toute la durée du concours.

Toute question relative au concours peut être adressée à : arbenina75@gmail.com